

**VILLE
DU PUY EN VELAY****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 10 juin 2026****Délibération n° DEL 2026 0103**

L'an deux mille vingt six, le dix juin à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 04 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
16/06/2026

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur François CHATAING, Madame Chloé BOURDELAIN, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Saloua EL AAZZOUZI, Monsieur Fabien SURREL, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

Ont donné procuration :

Monsieur Jean-François EXBRAYAT à Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Roland LONJON à Madame Marlène LASHERME, Monsieur Xavier RIFFARD à Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Mathilde BOURGIN à Madame Brigitte FROMAGET

Secrétaire de séance : Marlène LASHERME

La séance a été levée à : 22H30

Rédacteur : Catherine MALAVAL Administration des Services Techniques

<u>Objet</u> :	Création d'un centre de supervision urbain : autorisation de signer le protocole d'accord transactionnel avec la société EGEV
-----------------------	---

Rapporteur : Jacky ROME

Un marché n°V2024017, de création d'un Centre de Supervision Urbain a été notifié le 17/04/25 au groupement EGEV (mandataire)/SERFIM TIC/TFC pour une durée de 4 mois. Ce marché a été conclu à prix global et forfaitaire, pour un montant de 268 525,18 € H.T. Le délai d'exécution a débuté à compter de la date de notification le 17/04/2025.

Il a été nécessaire de confier à la société EGEV la réalisation d'un audit global avant de commander le matériel prévu au marché. Cette prestation a nécessité un délai de 3 mois à la société EGEV.

À l'appui de cet audit, des prestations complémentaires ont été commandées :

- ajout de prestations optimisant l'utilisation du CSU,
- ajout de caméras sur le site de la ferme Bel Air,
- intégration d'une supervision,
- modifications de câblages caméras car des caméras se sont retrouvées non-compatibles avec les flux vidéos nécessaires au CSU sur différents sites.

Des prestations prévues initialement ont été supprimées : câblage du poste d'exploitation de la Police nationale.

La livraison du matériel a débuté en août 2025. Les travaux de vérification d'aptitude des logiciels et de vérification du service régulier ont été décalés.

L'opération a été achevée en février 2026. L'audit demandé à EGEV a conduit à prolonger le délai d'exécution ainsi que la réalisation des prestations supplémentaires afin de prendre en compte ces différents éléments.

Compte tenu des délais d'exécution contractuels, un avenant de prolongation d'un montant de 21 685,42 € H.T. n'a pu être passé.

Au regard des contraintes d'application, il convient de conclure un protocole d'accord transactionnel, le groupement d'entreprises ayant adressé un mémoire en réclamation, qui a pour objet :

- de fixer le montant retenu au titre des prestations supplémentaires du marché n°V2024017 de création d'un Centre de Supervision Urbain ;
- d'acter différents engagements des parties et leurs modalités d'exécution pour permettre à ce protocole de valoir décompte de solde du marché de création d'un Centre de Supervision Urbain.

Montant du marché :

	H.T	T.V.A	T.T.C
Montant initial du marché	268 525,18 €	53 705,04 €	322 230,22 €
Montant du protocole	21 685,42 €	4 337,08 €	26 022,50 €
Montant final	290 210,60 €	58 042,12 €	348 252,72 €

Soit une augmentation de 8 % du marché, hors révision.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Numérique - Vie étudiante du 29/05/2026
1 Abstention

A reçu un avis favorable en Commission Travaux - Accessibilité du 26/05/2026

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le protocole d'accord transactionnel valant décompte définitif de solde avec le groupement d'entreprises composé de la société EGEV, SERFIM TIC et TFC AUVERGNE portant sur le marché n°V2024017 de création d'un centre de supervision urbain pour un montant de 21 685,42 € H.T.

VOTE : MAJORITÉ
Pour : 27

Délibération n° DEL_2026_0103 du mercredi 10 juin 2026

Envoyé en préfecture le 15/06/2026

Reçu en préfecture le 15/06/2026

Publié le

ID : 043-214301574-20260610-DEL_2026_0103-DE



Contre : 6
Abdelhak AGHZAF, Laurent JOHANNY, Saloua EL AAZZOUI, Fabien SURREL, Chloe ALIBERT, Naziha BOUACHMIR

Signé le 10 juin 2026,
Le Secrétaire de séance,
LASHERME Marlène,
Adjointe au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 10 juin
2026